



Solutions pour les Nouvelles Technologies

SOLUTIONS 30 S.E.  
Société européenne  
Siège social : 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 179.097  
(La « Société »)

---

**PROJET DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE APPELEES A SE TENIR LE 15 MAI 2015 A 11 HEURES**

---

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

**Première résolution : Présentation du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.**

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, l'assemblée générale approuve le rapport du directoire, les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

**Deuxième résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 avec un résultat d'exercice de 1.695.140,93 EUR.

**Troisième résolution : Affectation du résultat.**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 d'un montant de 1.695.140,93 EUR de la manière suivante :

- Une somme de 256.865,90 EUR est affectée au compte « Réserve légale » qui se trouve porté de 497.180,80 EUR à 754.046,70 ;
- Une somme de 35.449,29 EUR est affectée au compte « Réserve indisponible » ;
- Le solde, soit 1.402.825,74 EUR, est affecté au compte « Résultat reporté ».

L'assemblée générale décide également d'affecter une somme de 2.485.904,- EUR du compte « Résultat reporté » au compte « Autres réserves ».

Montants avant affectation :

- |                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| • Bénéfice réalisé en 2013 | EUR 329.619,62   |
| • Bénéfice reporté en 2013 | EUR 205.324,82   |
| • Réserve légale           | EUR 497.180,80   |
| • Résultat total reporté   | EUR 8.108.723,35 |



Solutions pour les Nouvelles Technologies

SOLUTIONS 30 S.E.

Société européenne

Siège social : 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 179.097

(La « Société »)

Montants à jour après affectation :

• Bénéfice réalisé en 2014	EUR 1.695.140,93
• Bénéfice reporté en 2014	EUR 1.402.825,74
• Réserve légale	EUR 754.046,70
• Autres réserves	EUR 2.485.904,-
• Réserve indisponible	EUR 35.449,29
• Résultat total reporté	EUR 7.025.645,09

Les procédures d'audit ont été substantiellement effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins de la publication du rapport financier annuel.

**Quatrième résolution : Présentation du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.**

Après avoir pris connaissance du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, l'assemblée générale approuve le rapport consolidé de gestion du directoire, les observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

**Cinquième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.**

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

**Sixième résolution : Décharge à accorder aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.**

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

**Septième résolution : Démission de Monsieur Alain WEBER de son poste de membre du conseil de surveillance et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'au 17 avril 2015.**

L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 17 avril 2015, de Monsieur Alain WEBER de son poste de membre du conseil de surveillance et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 17 avril 2015.



Solutions pour les Nouvelles Technologies

SOLUTIONS 30 S.E.  
Société européenne  
Siège social : 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 179.097  
(La « Société »)

**Huitième résolution : Nomination de Monsieur Alexander SATOR, comme nouveau membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans.**

L'assemblée générale décide de procéder à la nomination de Monsieur Alexander SATOR, né le 22 août 1970 à Hambourg (Allemagne), demeurant au 38, Radekoppel, D-22397 Hambourg, comme nouveau membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, conformément à l'article 14.2 des statuts.

**Neuvième résolution : Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

\* \*  
\*

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE<sup>1</sup> :**

**Première résolution : Modification de l'article 4.- paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts relatif au siège statutaire et à l'administration centrale pour lui donner la teneur suivante : « Le siège statutaire et l'administration centrale de la société sont établis dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. ».**

L'assemblée générale, par référence à la septième résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2014 modifiant le siège social de la Société, décide de modifier l'article 4.- paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante :

« Le siège statutaire et l'administration centrale de la société sont établis dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. ».

**Deuxième résolution : Fixation de la valeur nominale des actions de la Société à cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune et augmentation corrélative du nombre d'actions de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit (4.971.808) à neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616).**

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale de toutes les actions émises par la Société à cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune, avec effet immédiat.

Considérant ce qui précède, le capital social de la Société s'élève à quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit euros (4.971.808,- EUR) divisé en neuf millions neuf cent

<sup>1</sup> Sous réserve de la validation et d'éventuelles modifications du notaire et du réviseur d'entreprises agréé



Solutions pour les Nouvelles Technologies

SOLUTIONS 30 S.E.

Société européenne

Siège social : 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 179.097

(La « Société »)

quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (0,50 EUR).

**Troisième résolution : Augmentation du capital social d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre euros (2.485.904,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit euros (4.971.808,- EUR) à sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR), sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions de cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune à soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR), libérée par incorporation de réserves.**

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de deux millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre euros (2.485.904,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit euros (4.971.808,- EUR) à sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR), sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions de cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune à soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR), libérée par incorporation de réserves.

A la suite de cette augmentation, le capital social de la Société s'élève à sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR) divisé en neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR).

**Quatrième résolution : Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq euros (82.755,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR) à sept millions cinq cent quarante mille quatre cent soixante-sept euros (7.540.467,- EUR), par la création et l'émission de cent dix mille trois cent quarante (110.340) actions nouvelles de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune, jouissant des même droit et obligations que les actions existantes. – Souscription et libération intégrale des actions.**

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq euros (82.755,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR) à sept millions cinq cent quarante mille quatre cent soixante-sept euros (7.540.467,- EUR), par la création et l'émission de cent dix mille trois cent quarante (110.340) actions nouvelles de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune, jouissant des même droit et obligations que les actions existantes.

#### **SOUSCRIPTION – LIBÉRATION**

Sont ensuite intervenus aux présentes :

- 1) **Monsieur Ruggero FORTIS**, demeurant à Via Venezia Tridentina 6, 20900 Monza (MB), Italie,

lequel, déclare souscrire à quarante mille neuf cent vingt-six (40.926) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport de cinq mille (5.000) actions, représentant 5% (cinq



Solutions pour les Nouvelles Technologies

SOLUTIONS 30 S.E.

Société européenne

Siège social : 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 179.097

(La « Société »)

pour cent) du capital social de la société SOLUTIONS 30 ITALIA S.R.L., société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Milano (MI) Via Dei Martinitt 3 Cap 20146, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro MI 1873128, évaluées à trente mille six cent quatre-vingt-quatorze mille euros et cinquante centimes (30.694,50,- EUR).

2) **Monsieur Axel HEPPE**, demeurant à Hauptstr. 14a, 31860 Emmerthal, Allemagne,

lequel, déclare souscrire à soixante-neuf mille quatre cent quatorze (69.414) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport d'une action d'une valeur nominale de 3.750 euros (No. 6), représentant 10% (dix pour cent) du capital social de la société CONNECTING CABLE GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Berliner Str. 21a, 31860 Emmerthal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Hanovre sous le numéro HRB 202989, évaluée à cinquante-deux mille soixante euros et cinquante centimes (52.060,50 EUR).

#### **Cinquième résolution : Modification subséquente de l'article 6.- des statuts.**

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.- des statuts afin de lui donner la teneur suivante :

##### **« Article 6.- Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de sept millions cinq cent quarante mille quatre cent soixante-sept euros (7.540.467,- EUR).

Il est divisé en dix millions cinquante-trois mille neuf cent cinquante-six (10.053.956) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centime d'euros (0,75 EUR) chacune. ».

**Sixième résolution : Modification subséquente de l'article 7.1. paragraphe 6 des statuts afin d'adapter le changement de la valeur nominale dans le capital autorisé et de lui donner la teneur suivante : « Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) qui sera représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune. ».**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier subséquemment l'article 7.1. paragraphe 6 des statuts afin d'adapter le changement de la valeur nominale des actions dans le capital autorisé et de lui donner la teneur suivante :

« Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) qui sera représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune. ».